



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

Le mercredi 10 avril 2024, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 19 mars 2024, se sont réunis à la salle des fêtes de Villemardy, sous la présidence de Claire FOUCHER MAUPETIT, Présidente.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	42	13	19	74	74	0	0

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Représentants du Conseil Départemental :

Était présente :

MONTOIRE-S/LOIR Claire FOUCHER-MAUPETIT
MONTOIRE-S/LOIR Philippe MERCIER

Absents ayant donné procuration :

PERCHE-Florence DOUCET à FRETEVAL J DURAND
PERCHE-Bernard PILLEFER à HUISSEAU EN BEAUCE C FEDELE
VENDOME-Monique GIBOTTEAU à LUNAY M CHARTRAIN

Était absent excusé :

VENDOME Philippe GOUET

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'État

Le 24.04.2024

Publié ou notifié le 26.04.2024

Le Président

Claire FOUCHER-MAUPETIT
Présidente
Pays Vendômois



Représentants des Communautés de Communes :

Étaient présents :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS Jacky FOUSSARD
COMMUNAUTE DU PERCHE ET HAUT VENDOMOIS Pierre SOLON

Était en distanciel :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS Claude GEROLA

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS Laurent BRILLARD
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS Thierry FLEURY
COMMUNAUTE DES COLLINES DU PERCHE Karine GLOANEC MAURIN

Représentants des Communes :

Était en distanciel :

BOURSAY	E AMBROSI	LA VILLE AUX CLERCS	B DUPRE LE PLESSIS	SAINT-ARNOULT	S HENRY
BREVAINVILLE	D BRUNET	DORIN	C GERNOT	SOUGE	B BONHOMME
FAYE	A GARNIER	LE TEMPLE	JM PAPOT	TROO	D CALEGARI-JEHL
LA CHAP ENCHERIE	A CASSANT	RENAY	P LEMONNIER	VILLECHAUVE	S GUERIN

Absents ayant donné procuration :

AREINES E RIOTTEAUX à BAILLOU S GAUTIER
ARTINS P HUGUET à CONSEIL DEPARTEMENTAL C FOUCHER-MAUPETIT
BOUFFRY M SORIA à AMBLOY J TESTAUX
BUSLOUP C STEGRE à COULOMMIERS LA TOUR A SOUVERAIN
CRUCHERAY B BARBIER à SELOMMES P BELLANGER
EPUISAY D BRIANT à SARGE M ROUSSEAU
LANCE Y TRIMARDEAU à SAINT AMAND LONGPRE JM CHALON
LAVARDIN P LEDUC à CATV Thierry FLEURY

LES HAYES JP PROVENDIER à TERNAY J HEUZE
LIGNIERES D PICHARD à DANZE F BRAULT
MAZANGE P BRIONNE à CORMENON G BOULAY
MONTROUVEAU C MONIER à FAYE A GARNIER
NOURRAY D PHELUT à CHOUE F GAULLIER
PEZOU G FAUDET à CPHV P SOLON
SAINT RIMAY Y ROLLAND à GOMBERGEAN S DEUX
VILLETRUN S FERME à VILLEMARDY P NOYAU

Étaient présents :

AMBLOY	J TESTAUX	HUISSEAU EN BEAUCE	C FEDELE	ST-MARTIN-DES-BOIS	P DAUFFY
AUTHON	D OURY	LUNAY	M CHARTRAIN	ST-OUEN	J VAILLANT
AZE	M BOULAY	MONDOUBLEAU	JC THUILLIER	SARGE SUR BRAYE	M ROUSSEAU
BAILLOU	S GAUTIER	MONTOIRE	A TAFIET	SAVIGNY	J PRENANT
CHOUE	F GAULLIER	MOREE	A BOURGEOIS	SELOMMES	P BELLANGER
CORMENON	G BOULAY	NAVEIL	MT BONIN	TERNAY	J HEUZE
COUETRON AU PERCHE	A DE PONTBRIAND	PERIGNY	K PESCHARD	THORE LA ROCHETTE	T BOULAY
COULOMMIERS LA TOUR	A SOUVERAIN	ROCE	R CHEVALLIER	TOURAILLES	C MONTARU
DANZE	F BRAULT	SAINT AMAND LONGPRE	JM CHALON	VILLEMARDY	P NOYAU
FONTAINE LES COTEAUX	JL HUARD	SAINTE ANNE	PA VIOLET	VILLEPORCHER	P BOUCHET
FRETEVAL	J DURAND	ST-FIRMIN-DES-PRES	B ROUSSELET	VILLEROMAIN	N DAMIER
FRETEVAL	P LERICHE	SAINT GOURGON	JM CROSMIER	VILLIERSFAUX	S NORGUET
GOMBERGEAN	S DEUX	ST JEAN FROIDMENTEL	C GOURDEL		
HOUSSAY	P ROHARD	ST JEAN FROIDMENTEL	C BASTIEN		

Représentants des Communes - étaient absents :

BEAUCHENE	V TOMPA	LES ROCHES L'EVEQUE	B BAILLY	ST-JACQUES-GUERETS	L SAILLARD
BONNEVEAU	M HUARD	LISLE	M GOUET	ST MARC DU COR	MC OROSQUETTE
CELLE	C HUBERT	MARCILLY EN BEAUCE	F DELERUE	SASNIERES	C GRANGER
CHAUVIGNY DU PERCHE	D PERIN	MESLAY	S NALLET	VALLEE DE RONSARD	P COCHONNEAU
DROUE	C MONNIER	MOISY	C BEAUDOUX	VENDOME	F CASSAUD
FONTAINE RAOUL	J LEBERT	OUZOUER LE DOYEN	R BOUCHET	VILLAVARD	A HOUDEBERT
FORTAN	M CASROUGE	PRAY	Y GRIET	VILLEBOUT	D ALAZARD
LA CHAP VICOMTESSE	Y BELOEIL	PRUNAY CASSEREAU	C HABOLD	VILLEDIEU LE CHATEAU	P MARQUENET
LA FONTENELLE	C LECOMTE	RAHART	L BLUET	VILLERABLE	I GUERIN
LE GAULT DU PERCHE	C RICHETTE	ROMILLY DU PERCHE	R VASSAUX	VILLIERS SUR LOIR	A PIGOREAU
LE POISLAY	N CHARRIER	RUAN SUR EGVONNE	A BRUNET		
LES ESSARTS	G SOURIAU	ST HILAIRE LA GRAVELLE	K TOUZET		

A titre consultatif, représentant du Conseil Régional du Centre Val de Loire :

Était absente : Delphine BENASSY

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

EXPOSE

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 87 447,42€
- un excédent cumulé d'investissement de 69 379,91€

Proposition :

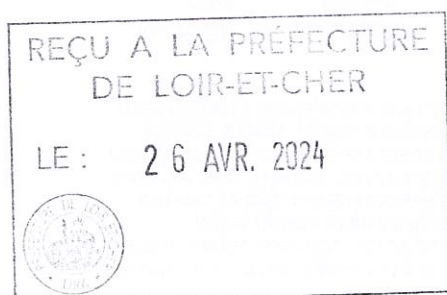
Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- Les 87 447,42€ sont affectés à la ligne 002 (excédent reporté de fonctionnement)
- Les 69 379,91€ sont affectés à la ligne 001 (excédent reporté de d'investissement)

DÉCISION

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes exprimés, les membres du Comité Syndical décident que :

- Les 87 447,42€ sont affectés à la ligne 002 (résultat de fonctionnement reporté)
- Les 69 379,91€ sont affectés à la ligne 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)



Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,



Claire FOUCHER-MAUPETIT